

Ethna-DYNAMISCH R.C.S. Luxemburg K818

Rapport annuel et comptes annuels révisés
au 31 décembre 2023

Fonds de placement de droit luxembourgeois

Fonds d'investissement conforme à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur, constitué sous la forme juridique d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

R.C.S. Luxemburg B 155427



ETHENEIA

Table des matières

	Page
Rapport de la direction du fonds	2
Répartition géographique par pays d’Ethna-DYNAMISCH	5
Répartition sectorielle d’Ethna-DYNAMISCH	6
Composition de l’actif net du fonds Ethna-DYNAMISCH	9
Compte de résultat du fonds Ethna-DYNAMISCH	12
Composition de l’actif du fonds Ethna-DYNAMISCH au 31 décembre 2023	17
Notes au rapport annuel au 31 décembre 2023	22
Rapport du Réviseur d’Entreprises agréé	29
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON RÉVISÉES)	32
Gestion, distribution et conseil	44

Le prospectus accompagné du règlement de gestion, la fiche d’informations clés, la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue ainsi que les rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du siège de la Société de gestion, du dépositaire, des agents payeurs, du distributeur de chaque pays de commercialisation et auprès du représentant en Suisse. Des informations supplémentaires sont disponibles à tout moment auprès de la Société de gestion durant les heures normales de bureau.

Les souscriptions de parts ne sont valables que lorsqu’elles reposent sur la version en vigueur du prospectus (annexes comprises), accompagné du dernier rapport annuel disponible et du dernier rapport semestriel éventuellement publié ultérieurement.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Les informations et données chiffrées du présent rapport se réfèrent à des périodes passées et ne préjugent pas de l’évolution future.

Rapport de la direction du fonds

2

La direction du fonds établit des rapports pour le compte de la Société de gestion :

Tout est bien qui finit bien ? Plus 2023 s'éloignera dans notre rétroviseur, plus le souvenir de ce qu'il aura signifié pour les marchés des capitaux se réduira à quelques chiffres. Dans cinq ans ou plus, la plupart des investisseurs ne retiendront que les chiffres de performance annuelle des indices ou des produits d'investissement les plus pertinents. Comme ceux-ci ont été majoritairement voire extrêmement positifs, 2023 entrera également dans les annales comme une bonne année pour les marchés des capitaux. Pour l'intégration finale, l'évolution au cours des années à venir jouera certes encore un rôle clé, mais dans l'ensemble, on peut dire que les jeux sont faits. Parmi les points narratifs majeurs, on retiendra une évolution positive venue contrebalancer les pertes de capitaux significatives de l'année précédente. La fin du cycle de hausse des taux d'intérêt des principales banques centrales jouera elle aussi un rôle important. Enfin, on n'oubliera pas le début de l'ère de l'intelligence artificielle (IA). Autant de points légitimes qui viendront étayer l'impression positive.

La proximité temporelle qui subsiste encore nous permet toutefois de porter un regard plus nuancé sur l'année écoulée et ses particularités. En effet, cette évolution somme toute positive a longtemps été loin d'être évidente. Mais reprenons les choses dans l'ordre.

2023 a débuté sous les auspices négatifs de l'année précédente, qui a vu la Russie mettre à l'épreuve l'approvisionnement énergétique de l'Europe en déclenchant une guerre d'agression contre l'Ukraine et en alimentant la dynamique inflationniste déjà problématique due à la pandémie. Avec les fortes hausses des taux d'intérêt destinées à lutter contre l'inflation, de nombreux acteurs du marché, et non des moindres, s'attendaient à une récession en Europe et aux États-Unis. La réouverture progressive de l'économie chinoise après de longues restrictions dues à la pandémie semblait être l'une des rares lueurs d'espoir. Mais cet espoir s'est rapidement évaporé avec l'aggravation de la crise immobilière dans l'Empire du Milieu. Ainsi, les indices boursiers chinois ont atteint leurs plus hauts annuels début février et terminé l'année près de leurs plus bas annuels, avec des pertes de cours proches des deux chiffres. En ce sens, en 2023, même les opérateurs baissiers s'y sont retrouvés.

En revanche, jusque tard dans la seconde moitié de l'année, les haussiers ont surtout vécu sur un petit nombre d'actions ascendantes - les fameuses *Magnificent Seven* (ou *Sept Magnifiques*). Il s'agit des grandes valeurs technologiques américaines Alphabet (Google), Amazon, Apple, Meta (Facebook), Microsoft, Nvidia et Tesla, dont le cours a littéralement explosé en 2023 et qui, en raison de leur taille colossale, ont dominé la performance annuelle d'indices pondérés par le capital comme le S&P 500 ou le MSCI World. Jusqu'à la fin du mois d'octobre, le reste du marché a plutôt suivi l'évolution mitigée des indices chinois sans connaître de réel essor. La hausse incessante des taux d'intérêt et des rendements obligataires a eu un effet inhibiteur, même si elle n'a pas toujours été aussi dramatique qu'en mars lorsque certaines banques américaines ont fait faillite. Si l'économie n'a pas connu d'effondrement généralisé, la croissance est restée en berne en dehors des États-Unis. Et même aux États-Unis, la croissance existante a été chèrement gagnée au prix d'un déficit public galopant.

Le grand virage vers une fin d'année positive ne s'est amorcé qu'en novembre et décembre. Le recul plus important que prévu de l'inflation a donné aux banques centrales une marge de manœuvre potentielle pour réduire les taux d'intérêt en 2024 et a entraîné une baisse significative des rendements obligataires, allégeant ainsi la pression sur les entreprises et les valorisations. Dans le même temps, la perspective de voir le cycle de hausse des taux se terminer sans récession marquée est devenue un scénario tout à fait réaliste. Dans ce contexte, le rallye de fin d'année 2023 sur les marchés boursiers a été beaucoup plus conséquent que d'habitude. En outre, grâce aux actions qui étaient jusqu'alors restées noyées dans la masse, la hausse des cours a pour la première fois été ressentie à grande échelle, de sorte que la rétrospective de l'année s'est finalement avérée rassurante.

En 2023, l'évolution du fonds Ethna-DYNAMISCH a plus ou moins suivi le modèle esquissé. Si le résultat annuel n'a pas été nettement meilleur, c'est avant tout parce que six des Sept Magnifiques n'ont pas été intégrées au portefeuille. Hormis Alphabet, nous n'avons pas investi dans ces entreprises, car nous avons tout simplement sous-estimé la dynamique du thème émergent de l'IA et ne voulions pas prendre le train en marche. De nombreuses autres valeurs nous ont semblé trop attrayantes en comparaison. En raison de cette attractivité croissante, nous avons continuellement augmenté le taux d'investissement au cours du second semestre, ce qui s'est avéré doublement payant vers la fin de l'année.

Hormis pour les marchés d'actions, les mouvements dans l'allocation des fonds ont été modérés. En ce qui concerne les devises, nous avons adopté, comme par le passé, une approche plutôt réservée et tendanciellement anticyclique qui nous a permis d'atténuer sensiblement les pertes d'un portefeuille d'actions international type en 2023. En ce qui concerne les obligations, nous n'avons pas inclus de risque de solvabilité dans le fonds et nous avons surtout profité des taux d'intérêt attractifs à court terme. Ce n'est qu'à l'apogée du mouvement des rendements en octobre que nous avons fini par céder à la tentation des obligations d'État américaines à long terme et ouvert une position en conséquence. Ce choix s'est avéré payant beaucoup plus vite et plus clairement que prévu et a contribué de manière substantielle aux résultats du fonds lors de la réalisation des plus-values à la mi-décembre.

3

Dans l'ensemble, pour les marchés des capitaux, 2023 a montré une fois de plus que l'évolution des marchés n'est pas toujours linéaire, mais qu'il existe presque toujours des opportunités intéressantes à saisir tout en se préservant des risques.

Nous nous attendons à ce qu'il en aille de même pour l'année 2024 qui nous attend. Même si les extrêmes des scénarios possibles semblent moins marqués qu'il y a un an, de nombreuses évolutions alternatives sont envisageables pour l'avenir. La flexibilité et l'adaptabilité, conséquences d'une gestion active, constituent une fois de plus le socle sur lequel s'appuie la philosophie du fonds Ethna-DYNAMISCH pour accompagner le portefeuille d'actions concentré et axé sur la qualité.

La modération et la normalisation de nombreux cadres pertinents sont au cœur de nos réflexions globales pour 2024. Les distorsions sur le marché de l'énergie et des matières premières suite à la guerre russo-ukrainienne ont disparu, l'inflation ne dépasse que modérément les objectifs de la banque centrale, l'environnement des taux d'intérêt se normalise et la croissance reste modérée mais suffisante, associée à des marchés boursiers correctement valorisés voire légèrement sous-évalués. Certes, cette situation n'est pas d'emblée propice à des bonds de géant au niveau de l'indice ; mais c'est une donne initiale relativement attrayante et qu'il faut se garder de sous-estimer, d'autant que des opportunités supplémentaires résident dans les valorisations de nombreuses actions en dehors des « Sept Magnifiques », qui ne sont pas les seules à offrir un profil de croissance future séduisant. En conséquence, il se pourrait que 2024 fournisse une toile de fond positive pour 2023, transformant le point d'interrogation du « Tout est bien qui finit bien ? » qui ouvre le présent rapport en un point d'exclamation durant l'année.

La Société est habilitée à créer des catégories de parts assorties de droits différents. Les catégories de parts décrites ci-après sont actuellement disponibles :

	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (SIA-A)	Catégorie de parts (SIA-T)
WKN :	A0YBKY	A0YBKZ	A1W66S	A1W66T
Code ISIN :	LU0455734433	LU0455735596	LU0985193357	LU0985193431
Commission de souscription :	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,75 % p.a.	jusqu'à 1,75 % p.a.	jusqu'à 1,05 % p.a.	jusqu'à 1,05 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	distribution	capitalisation
Devise :	EUR	EUR	EUR	EUR

	Catégorie de parts (SIA CHF-T)	Catégorie de parts (CHF-T)	Catégorie de parts (USD-T)	Catégorie de parts (R-A)*
WKN :	A2PB18	A2PB17	A2PB19	A12EJA
Code ISIN :	LU1939236318	LU1939236409	LU1939236748	LU1134152310
Commission de souscription :	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 1,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,05 % p.a.	jusqu'à 1,75 % p.a.	jusqu'à 1,75 % p.a.	jusqu'à 2,15 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	capitalisation	capitalisation	capitalisation	distribution
Devise :	CHF	CHF	USD	EUR

	Catégorie de parts (R-T)*
WKN :	A12EJB
Code ISIN :	LU1134174397
Commission de souscription :	jusqu'à 1,00 %
Commission de rachat :	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 2,15 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant
Affectation des résultats :	capitalisation
Devise :	EUR

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Répartition géographique par pays d’Ethna-DYNAMISCH

Répartition géographique par pays ¹⁾	
États-Unis d’Amérique	42,62 %
Allemagne	16,32 %
Institutions supranationales	7,31 %
Royaume-Uni	5,35 %
Danemark	3,01 %
Espagne	2,78 %
Pays-Bas	2,74 %
Corée du Sud	2,73 %
Suisse	2,68 %
Irlande	2,12 %
Suède	1,79 %
Autriche	0,83 %
Portefeuille-titres	90,28 %
Avoirs bancaires ²⁾	8,49 %
Solde des autres créances et engagements	1,23 %
	100,00 %

¹⁾ En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Répartition sectorielle d’Ethna-DYNAMISCH

6

Répartition sectorielle ¹⁾	
Banques	12,47 %
Services financiers diversifiés	10,85 %
Santé : équipements et services de santé	9,79 %
Commerce de gros et de détail	7,91 %
Biens d’investissement	6,88 %
Logiciels et services	6,65 %
Produits pharmaceutiques, biotechnologies et biosciences	5,94 %
Matériel et équipement informatique	5,77 %
Divers	5,60 %
Services à la consommation	2,71 %
Médias et divertissements	2,59 %
Services professionnels et carburants	2,57 %
Assurances	2,57 %
Produits ménagers et de soin personnel	2,25 %
Alimentation, boissons et tabac	2,20 %
Gestion et développement immobiliers	1,87 %
Matières premières, auxiliaires et carburants	1,66 %
Portefeuille-titres	90,28 %
Avoirs bancaires ²⁾	8,49 %
Solde des autres créances et engagements	1,23 %
	100,00 %

¹⁾ En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Évolution des 3 derniers exercices

Catégorie de parts (A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2021	35,74	387.348	-2.219,43	92,27
31.12.2022	28,80	355.044	-2.764,04	81,13
31.12.2023	26,81	305.206	-4.128,61	87,84

Catégorie de parts (T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2021	73,52	764.439	-82.948,75	96,17
31.12.2022	54,03	638.171	-10.977,86	84,66
31.12.2023	50,38	549.007	-7.726,35	91,77

Catégorie de parts (SIA-A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2021	27,25	39.833	6.063,61	684,02
31.12.2022	9,96	16.431	-14.674,07	606,45
31.12.2023	2,80	4.233	-7.616,01	662,10

Catégorie de parts (SIA-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2021	6,37	9.181	322,29	693,66
31.12.2022	5,09	8.276	-564,26	615,42
31.12.2023	4,10	6.091	-1.393,69	672,44

Catégorie de parts (SIA CHF-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire CHF
31.12.2021	0,00	1	0,00	577,91	598,95 ¹⁾
31.12.2022	0,00	1	0,00	538,59	530,35 ²⁾
31.12.2023	0,01	13	6,72	612,65	568,78 ³⁾

Catégorie de parts (CHF-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR	Valeur nette d'inventaire CHF
31.12.2021	0,98	9.122	209,50	106,95	110,84 ¹⁾
31.12.2022	0,93	9.408	30,33	98,85	97,34 ²⁾
31.12.2023	1,09	9.745	34,25	111,54	103,55 ³⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2021 : 1 EUR = 1,0364 CHF.

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF.

³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF.

Catégorie de parts (USD-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire USD
31.12.2021	2,37	21.490	394,62	110,44	125,34 ¹⁾
31.12.2022	1,83	17.390	-477,17	105,43	112,44 ²⁾
31.12.2023	1,84	16.390	-108,11	111,98	124,34 ³⁾

Catégorie de parts (R-A*)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2021	0,09	789	3,66	117,44
31.12.2022	0,06	576	-22,91	102,88
31.12.2023	0,00	32	-56,49	110,99

8

Catégorie de parts (R-T*)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2021	2,06	17.768	-324,36	116,02
31.12.2022	1,00	9.801	-859,15	101,59
31.12.2023	0,75	6.813	-305,08	109,68

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2021 : 1 EUR = 1,1349 USD.

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 1,0665 USD.

³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 1,1104 USD.

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Composition de l'actif net du fonds Ethna-DYNAMISCH

Composition de l'actif net du fonds

au 31 décembre 2023

	EUR
Portefeuille-titres (coût d'acquisition : 66.771.766,69 EUR)	79.251.274,83
Avoirs bancaires ¹⁾	7.449.866,96
Plus-values latentes sur opérations de change à terme	540.316,04
Intérêts à recevoir	96.882,27
Dividendes à recevoir	27.142,35
Créances sur vente de parts	2.724,70
Créances sur opérations sur titres	748.134,14
	88.116.341,29
Engagements au titre du rachat de parts	-182.817,14
Autres passifs ²⁾	-162.651,46
	-345.468,60
Actif net du fonds	87.770.872,69

¹⁾ Voir les Notes au rapport.

²⁾ Ce poste se compose essentiellement des commissions de gestion et des frais d'audit.

Allocation aux catégories de parts

Catégorie de parts (A)	
Part de l'actif net du fonds	26.808.311,21 EUR
Parts en circulation	305.206,227
Valeur nette d'inventaire	87,84 EUR

Catégorie de parts (T)	
Part de l'actif net du fonds	50.382.935,49 EUR
Parts en circulation	549.006,513
Valeur nette d'inventaire	91,77 EUR

Catégorie de parts (SIA-A)	
Part de l'actif net du fonds	2.802.717,42 EUR
Parts en circulation	4.233,089
Valeur nette d'inventaire	662,10 EUR

Catégorie de parts (SIA-T)	
Part de l'actif net du fonds	4.095.832,45 EUR
Parts en circulation	6.090,960
Valeur nette d'inventaire	672,44 EUR

Catégorie de parts (SIA CHF-T)	
Part de l'actif net du fonds	7.964,48 EUR
Parts en circulation	13,000
Valeur nette d'inventaire	612,65 EUR
Valeur nette d'inventaire	568,78 CHF ¹⁾

Catégorie de parts (CHF-T)	
Part de l'actif net du fonds	1.086.901,73 EUR
Parts en circulation	9.744,676
Valeur nette d'inventaire	111,54 EUR
Valeur nette d'inventaire	103,55 CHF ¹⁾

Catégorie de parts (USD-T)	
Part de l'actif net du fonds	1.835.381,39 EUR
Parts en circulation	16.390,000
Valeur nette d'inventaire	111,98 EUR
Valeur nette d'inventaire	124,34 USD ²⁾

Catégorie de parts (R-A)*	
Part de l'actif net du fonds	3.594,99 EUR
Parts en circulation	32,391
Valeur nette d'inventaire	110,99 EUR

Catégorie de parts (R-T)*	
Part de l'actif net du fonds	747.233,53 EUR
Parts en circulation	6.812,845
Valeur nette d'inventaire	109,68 EUR

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF.

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 1,1104 USD.

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Variation de l'actif net du fonds

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

	Total	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (SIA-A)
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	101.710.468,31	28.804.944,21	54.028.566,11	9.964.791,65
Charges nettes ordinaires	-167.658,20	-65.762,49	-123.457,37	14.150,41
Péréquation des revenus et charges	-6.821,27	-7.356,12	-12.813,43	11.757,98
Entrées de fonds induites par la vente de parts	5.407.705,43	842.488,77	2.772.603,46	1.377.132,84
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-26.701.063,96	-4.971.094,25	-10.498.948,52	-8.993.147,60
Plus-values réalisées	9.227.012,90	2.710.384,64	4.991.824,90	539.340,50
Moins-values réalisées	-13.074.048,21	-3.932.143,80	-7.254.852,93	-575.550,72
Variation nette des plus-values latentes	2.231.432,91	682.946,83	1.290.429,42	47.627,36
Variation nette des moins-values latentes	9.185.519,61	2.778.785,56	5.189.583,85	423.363,12
Distribution	-41.674,83	-34.882,14	0,00	-6.748,12
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	87.770.872,69	26.808.311,21	50.382.935,49	2.802.717,42

	Catégorie de parts (SIA-T)	Catégorie de parts (SIA CHF-T)	Catégorie de parts (CHF-T)	Catégorie de parts (USD-T)
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	5.093.268,66	538,59	929.970,43	1.833.468,96
Charges nettes ordinaires	20.690,83	41,13	-3.106,12	-5.541,02
Péréquation des revenus et charges	3.391,36	-41,04	58,07	-386,39
Entrées de fonds induites par la vente de parts	86.571,12	6.717,79	34.254,95	127.871,22
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-1.480.256,35	0,00	0,00	-235.977,76
Plus-values réalisées	541.735,66	1.447,33	129.628,96	217.494,68
Moins-values réalisées	-726.589,49	-1.398,16	-148.051,75	-303.073,68
Variation nette des plus-values latentes	106.643,91	414,48	46.853,33	43.781,24
Variation nette des moins-values latentes	450.376,75	244,36	97.293,86	157.744,14
Distribution	0,00	0,00	0,00	0,00
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	4.095.832,45	7.964,48	1.086.901,73	1.835.381,39

	Catégorie de parts (R-A)*	Catégorie de parts (R-T)*
	EUR	EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	59.263,83	995.655,87
Charges nettes ordinaires	-22,30	-4.651,27
Péréquation des revenus et charges	-166,20	-1.265,50
Entrées de fonds induites par la vente de parts	17,58	160.047,70
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-56.512,29	-465.127,19
Plus-values réalisées	3.385,85	91.770,38
Moins-values réalisées	-3.437,78	-128.949,90
Variation nette des plus-values latentes	-817,36	13.553,70
Variation nette des moins-values latentes	1.928,23	86.199,74
Distribution	-44,57	0,00
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	3.594,99	747.233,53

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Compte de résultat du fonds Ethna-DYNAMISCH

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

12

	Total EUR	Catégorie de parts (A) EUR	Catégorie de parts (T) EUR	Catégorie de parts (SIA-A) EUR
Revenus				
Dividendes	914.274,10	268.603,59	504.398,87	60.575,60
Intérêts sur les emprunts	155.192,55	46.193,65	86.863,03	8.291,62
Produits de remboursement de retenues à la source	271.065,68	82.775,25	156.860,37	6.733,84
Intérêts bancaires	377.553,50	112.477,60	211.309,17	20.121,83
Autres revenus	4.010,56	1.214,18	2.295,36	138,72
Péréquation des revenus	-193.871,71	-44.271,62	-84.295,02	-47.232,64
Total des revenus	1.528.224,68	466.992,65	877.431,78	48.628,97
Charges				
Charges d'intérêts	-10.843,15	-3.162,37	-5.942,72	-773,61
Commission de gestion	-1.556.989,50	-484.940,44	-911.144,63	-49.617,09
Taxe d'abonnement	-45.102,55	-13.389,27	-25.162,29	-2.537,33
Frais de publication et de révision	-59.168,70	-17.523,30	-32.923,20	-3.447,74
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-7.929,02	-2.315,66	-4.341,16	-572,62
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-1.521,00	-451,89	-849,05	-84,27
Taxes nationales	-14.572,93	-4.289,33	-8.054,78	-941,91
Autres charges ¹⁾	-200.449,01	-58.310,62	-109.579,77	-11.978,65
Péréquation des charges	200.692,98	51.627,74	97.108,45	35.474,66
Total des charges	-1.695.882,88	-532.755,14	-1.000.889,15	-34.478,56
Charges nettes ordinaires	-167.658,20	-65.762,49	-123.457,37	14.150,41
Total des frais de transaction sur l'exercice ²⁾	30.667,11			
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾		2,10	2,10	1,33
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾		2,12	2,12	1,35
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)		2,10	2,10	1,33
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)		2,10	2,10	1,33
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)		-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

	Catégorie de parts (SIA-T) EUR	Catégorie de parts (SIA CHF-T) EUR	Catégorie de parts (CHF-T) EUR	Catégorie de parts (USD-T) EUR
Revenus				
Dividendes	44.504,59	8,52	9.334,94	17.212,17
Intérêts sur les emprunts	7.597,34	2,40	1.647,75	3.061,57
Produits de remboursement de retenues à la source	13.279,94	1,76	3.125,76	5.841,24
Intérêts bancaires	18.450,12	3,93	3.971,13	7.436,54
Autres revenus	196,59	0,02	45,66	82,67
Péréquation des revenus	-12.975,84	107,04	187,96	-1.053,43
Total des revenus	71.052,74	123,67	18.313,20	32.580,76
Charges				
Charges d'intérêts	-536,51	-0,12	-108,45	-208,19
Commission de gestion	-43.443,90	-11,10	-16.638,24	-31.074,13
Taxe d'abonnement	-2.205,21	-0,40	-473,44	-883,04
Frais de publication et de révision	-2.904,15	-0,65	-613,91	-1.152,00
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-387,97	-0,05	-79,31	-146,81
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-74,59	-0,01	-15,98	-29,98
Taxes nationales	-711,89	-0,12	-147,16	-277,82
Autres charges ¹⁾	-9.682,17	-4,09	-3.096,80	-5.789,63
Péréquation des charges	9.584,48	-66,00	-246,03	1.439,82
Total des charges	-50.361,91	-82,54	-21.419,32	-38.121,78
Charges nettes ordinaires	20.690,83	41,13	-3.106,12	-5.541,02
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	1,30	1,25	2,15	2,15
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	1,32	1,28	2,17	2,17
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)	1,30	1,25	2,15	2,15
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)	1,30	1,25	2,15	2,15
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)	-	-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

	Catégorie de parts (R-A)* EUR	Catégorie de parts (R-T)* EUR
Revenus		
Dividendes	341,22	9.294,60
Intérêts sur les emprunts	40,34	1.494,85
Produits de remboursement de retenues à la source	10,58	2.436,94
Intérêts bancaires	101,05	3.682,13
Autres revenus	0,45	36,91
Péréquation des revenus	-431,24	-3.906,92
Total des revenus	62,40	13.038,51
Charges		
Charges d'intérêts	-4,53	-106,65
Commission de gestion	-572,72	-19.547,25
Taxe d'abonnement	-12,56	-439,01
Frais de publication et de révision	-19,13	-584,62
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-3,20	-82,24
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-0,44	-14,79
Taxes nationales	-5,08	-144,84
Autres charges ¹⁾	-64,48	-1.942,80
Péréquation des charges	597,44	5.172,42
Total des charges	-84,70	-17.689,78
Charges nettes ordinaires	-22,30	-4.651,27
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	2,57	2,51
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	2,59	2,53
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)	2,57	2,51
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)	2,57	2,51
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Performance exprimée en pourcentage*

État : 31 décembre 2023

Fonds	ISIN WKN	Devise de la catégorie de parts	6 mois	1 an	3 ans	10 ans
Ethna-DYNAMISCH (A) depuis le 10.11.2009	LU0455734433 A0YBKY	EUR	7,68 %	8,40 %	2,42 %	32,41 %
Ethna-DYNAMISCH (CHF-T) depuis le 15.01.2020	LU1939236409 A2PB17	CHF	6,46 %	6,38 %	-0,13 %	---
Ethna-DYNAMISCH (R-A) depuis le 07.05.2015	LU1134152310 A12EJA	EUR	7,49 %	7,99 %	1,25 %	---
Ethna-DYNAMISCH (R-T) depuis le 20.04.2015	LU1134174397 A12EJB	EUR	7,47 %	7,97 %	1,14 %	---
Ethna-DYNAMISCH (SIA-A) depuis le 02.04.2014	LU0985193357 A1W66S	EUR	8,11 %	9,26 %	4,73 %	---
Ethna-DYNAMISCH (SIA CHF-T) depuis le 17.04.2019	LU1939236318 A2PB18	CHF	6,87 %	7,25 %	2,52 %	---
Ethna-DYNAMISCH (SIA-T) depuis le 19.06.2014	LU0985193431 A1W66T	EUR	8,11 %	9,27 %	4,75 %	---
Ethna-DYNAMISCH (T) depuis le 10.11.2009	LU0455735596 A0YBKZ	EUR	7,68 %	8,40 %	2,46 %	32,30 %
Ethna-DYNAMISCH (USD-T) depuis le 04.03.2019	LU1939236748 A2PB19	USD	8,81 %	10,58 %	7,08 %	---

15

* Sur la base des valeurs des parts publiées (méthode BVI et directive « Calcul et publication de la performance d'organismes de placement collectif » de l'AMAS du 16 mai 2008 (dans sa version du 5 août 2021)).

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat des parts.

Variation du nombre de parts en circulation

	Catégorie de parts (A) Volume	Catégorie de parts (T) Volume	Catégorie de parts (SIA-A) Volume	Catégorie de parts (SIA-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	355.043,915	638.171,474	16.431,363	8.276,137
Parts émises	10.196,601	31.992,082	2.247,800	137,845
Parts rachetées	-60.034,289	-121.157,043	-14.446,074	-2.323,022
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	305.206,227	549.006,513	4.233,089	6.090,960

16

	Catégorie de parts (SIA CHF-T) Volume	Catégorie de parts (CHF-T) Volume	Catégorie de parts (USD-T) Volume	Catégorie de parts (R-A)* Volume
Parts en circulation en début d'exercice	1,000	9.407,772	17.390,000	576,075
Parts émises	12,000	336,904	1.200,000	0,169
Parts rachetées	0,000	0,000	-2.200,000	-543,853
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	13,000	9.744,676	16.390,000	32,391

	Catégorie de parts (R-T)* Volume
Parts en circulation en début d'exercice	9.801,037
Parts émises	1.546,741
Parts rachetées	-4.534,933
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	6.812,845

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Composition de l'actif du fonds Ethna-DYNAMISCH au 31 décembre 2023

Composition de l'actif au 31 décembre 2023

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Actions, droits et bons de jouissance								
Valeurs mobilières négociées en Bourse								
Danemark								
DK0060448595	Coloplast AS	DKK	3.000	0	9.000	773,6000	934.098,96	1,06
DK0060738599	Demant AS	DKK	0	13.000	43.000	296,0000	1.707.631,21	1,95
							2.641.730,17	3,01
Allemagne								
DE000BASF111	BASF SE	EUR	0	10.000	30.000	48,5800	1.457.400,00	1,66
DE000A288904	CompuGroup Medical SE & Co.KgaA	EUR	0	14.000	26.000	37,6200	978.120,00	1,11
DE0007164600	SAP SE	EUR	0	7.000	11.000	139,6400	1.536.040,00	1,75
DE000A1ML7J1	Vonovia SE	EUR	2.842	0	56.842	28,8500	1.639.891,70	1,87
							5.611.451,70	6,39
Irlande								
IE00BTN1Y115	Medtronic Plc.	USD	0	5.000	25.000	82,7300	1.862.617,07	2,12
							1.862.617,07	2,12
Pays-Bas								
NL0013654783	Prosus NV	EUR	90.000	0	90.000	26,7500	2.407.500,00	2,74
							2.407.500,00	2,74
Autriche								
AT0000652011	Erste Group Bank AG	EUR	0	0	20.000	36,5300	730.600,00	0,83
							730.600,00	0,83
Suède								
SE0007100581	Assa-Abloy AB	SEK	60.000	0	60.000	289,2000	1.570.743,19	1,79
							1.570.743,19	1,79
Suisse								
CH0012032048	Roche Holding AG Droits de jouissance	CHF	6.000	3.000	9.000	242,4500	2.350.333,91	2,68
							2.350.333,91	2,68
Espagne								
ES0148396007	Industria de Diseño Textil S.A.	EUR	0	63.000	62.000	39,3800	2.441.560,00	2,78
							2.441.560,00	2,78

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2023

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Corée du Sud								
KR7005931001	Samsung Electronics Co. Ltd. -VZ-	KRW	0	0	55.000	62.300,0000	2.396.384,94	2,73
							2.396.384,94	2,73
États-Unis d'Amérique								
US02079K3059	Alphabet Inc.	USD	0	0	18.000	140,2300	2.273.180,84	2,59
US0311621009	Amgen Inc.	USD	0	1.000	11.000	288,4600	2.857.582,85	3,26
US0846707026	Berkshire Hathaway Inc.	USD	0	2.000	7.000	357,5700	2.254.133,65	2,57
US09247X1019	Blackrock Inc.	USD	0	0	1.400	814,4100	1.026.813,76	1,17
US8085131055	Charles Schwab Corporation	USD	10.000	0	31.500	69,5500	1.973.005,22	2,25
US2681501092	Dynatrace Inc.	USD	0	0	24.000	55,3700	1.196.757,93	1,36
US3703341046	General Mills Inc.	USD	6.000	3.000	33.000	64,9700	1.930.844,74	2,20
US5962781010	Middleby Corporation, The	USD	0	0	13.000	148,8400	1.742.543,23	1,99
US6177001095	Morningstar Inc.	USD	0	2.500	7.500	288,2700	1.947.068,62	2,22
US70438V1061	Paylocity Holding Corporation	USD	9.800	0	15.000	167,2300	2.259.050,79	2,57
US70450Y1038	PayPal Holdings Inc.	USD	13.000	0	35.000	63,0800	1.988.292,51	2,27
US72703H1014	Planet Fitness Inc.	USD	6.000	0	36.000	73,5000	2.382.925,07	2,71
US7611521078	ResMed Inc.	USD	20.000	0	20.000	173,0000	3.115.994,24	3,55
US79466L3024	Salesforce Inc.	USD	0	3.500	13.000	265,5800	3.109.275,94	3,54
US8725401090	TJX Companies Inc.	USD	0	15.000	25.000	93,2400	2.099.243,52	2,39
US92826C8394	VISA Inc.	USD	0	2.000	11.000	260,4000	2.579.610,95	2,94
US9288811014	Vontier Corporation	USD	0	45.000	85.000	34,8300	2.666.201,37	3,04
							37.402.525,23	42,62
Royaume-Uni								
GB00B0744B38	Bunzl Plc.	GBP	9.000	30.000	74.000	31,9800	2.722.015,18	3,10
GB00B10RZP78	Unilever Plc.	EUR	0	5.000	45.000	43,8500	1.973.250,00	2,25
							4.695.265,18	5,35
Valeurs mobilières négociées en Bourse							64.110.711,39	73,04
Actions, droits et bons de jouissance							64.110.711,39	73,04
Obligations								
Valeurs mobilières négociées en Bourse								
EUR								
XS1575991358	0,250 % European Investment Bank (EIB) Reg.S. v.17(2024)		1.500.000	0	1.500.000	97,7810	1.466.715,00	1,67
XS1881014374	0,200 % European Investment Bank (EIB) Reg.S. v.18(2024)		1.000.000	0	1.000.000	98,2890	982.890,00	1,12
XS0290050524	4,125 % European Investment Bank (EIB) v.07(2024)		1.100.000	0	1.500.000	100,1220	1.501.830,00	1,71
XS1023039545	2,125 % European Investment Bank (EIB) v.14(2024)		0	0	1.500.000	99,9390	1.499.085,00	1,71
DE000A2LQSP7	0,000 % Kreditanstalt für Wiederaufbau EMTN Reg.S. v.19(2024)		1.500.000	0	1.500.000	99,0850	1.486.275,00	1,69
DE000A2TSTS8	0,000 % Kreditanstalt für Wiederaufbau EMTN Reg.S. v.19(2024)		0	0	1.500.000	98,2050	1.473.075,00	1,68
DE000A254PM6	0,000 % Kreditanstalt für Wiederaufbau EMTN Reg.S. v.20(2025)		0	0	1.500.000	96,6840	1.450.260,00	1,65
DE000A2LQH28	0,050 % Kreditanstalt für Wiederaufbau EMTN v.18(2024)		400.000	0	1.500.000	99,4290	1.491.435,00	1,70
DE000A1R0709	1,500 % Kreditanstalt für Wiederaufbau v.14(2024)		0	0	1.500.000	99,0330	1.485.495,00	1,69
							12.837.060,00	14,62

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2023

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
USD								
US500769JM70	0,250 %	Kreditanstalt für Wiederaufbau v.21(2024)	0	500.000	1.500.000	99,0620	1.338.193,44	1,52
							1.338.193,44	1,52
Valeurs mobilières négociées en Bourse							14.175.253,44	16,14
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés								
EUR								
XS2120068403	0,000 %	European Investment Bank (EIB) v.20(2025)	1.000.000	0	1.000.000	96,5310	965.310,00	1,10
							965.310,00	1,10
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés							965.310,00	1,10
Obligations							15.140.563,44	17,24
Portefeuille-titres							79.251.274,83	90,28
Avoirs bancaires - Compte courant ²⁾							7.449.866,96	8,49
Solde des autres créances et engagements							1.069.730,90	1,23
Actif net du fonds en EUR							87.770.872,69	100,00

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme suivantes étaient en cours au 31 décembre 2023 :

Devise	Contrepartie		Montant en devise	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
CHF/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	1.019.014,00	1.108.946,22	1,26
USD/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	2.041.000,00	1.824.949,68	2,08
EUR/CHF	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	5.037,00	5.481,54	0,01
EUR/USD	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	10.000,00	8.941,45	0,01
EUR/USD	Morgan Stanley Europe SE	Devises vendues	20.000.000,00	17.977.673,53	20,48

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Taux de change

À des fins d'évaluation, la valeur des actifs libellés en devise étrangère est convertie en euros sur la base des taux de change suivants au 31 décembre 2023.

Dollar australien	AUD	1	1,6182
Livre sterling	GBP	1	0,8694
Couronne danoise	DKK	1	7,4536
Couronne norvégienne	NOK	1	11,2588
Couronne suédoise	SEK	1	11,0470
Franc suisse	CHF	1	0,9284
Won sud-coréen	KRW	1	1.429,8621
Dollar US	USD	1	1,1104



22 Notes au rapport annuel au 31 décembre 2023

1.) Généralités

Le fonds commun de placement Ethna-DYNAMISCH est géré par ETHENEA Independent Investors S.A. conformément au règlement de gestion du fonds. Le règlement de gestion est entré en vigueur pour la première fois le 10 novembre 2009.

Le règlement de gestion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et un renvoi au dépôt a été publié le 30 novembre 2009 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (le « Mémorial »). Le 1er juin 2016, le Mémorial a été remplacé par une nouvelle plateforme d'information du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA »). Le règlement de gestion a été modifié pour la dernière fois le 1er janvier 2020 et a été publié dans le RESA.

Ethna-DYNAMISCH est un Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois constitué pour une durée indéterminée sous la forme d'un fonds sans compartiments conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur (la « Loi du 17 décembre 2010 »).

La Société de gestion du fonds est ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société de gestion »), une société anonyme de droit luxembourgeois sise au 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Elle a été constituée le 10 septembre 2010 pour une durée illimitée. Ses statuts ont été publiés dans le Mémorial le 15 septembre 2010. Les modifications des statuts de la Société de gestion ont pris effet au 1er janvier 2015 et ont été publiées au Mémorial le 13 février 2015. La Société de gestion est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B-155427.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

2.) Principales règles comptables et d'évaluation ; calcul de la valeur nette d'inventaire

Le présent rapport annuel est établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion, conformément aux dispositions légales et aux règlements relatifs à l'établissement et à la présentation des rapports annuels en vigueur au Luxembourg.

1. L'actif net du fonds est libellé en euros (EUR) (la « Devise de référence »).
2. La valeur d'une part (« valeur nette d'inventaire ») est exprimée dans la devise figurant dans l'annexe au prospectus (« Devise du fonds ») dès lors qu'aucune devise différente de la devise du fonds n'est précisée dans l'annexe au prospectus pour d'éventuelles catégories de parts émises ultérieurement (« Devise des catégories de parts »).
3. La valeur nette d'inventaire est calculée par la Société de gestion ou par un mandataire désigné par celle-ci sous la surveillance du dépositaire chaque jour qui est un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre de chaque année (« Jour d'évaluation »), et est arrondie au centième. La Société de gestion peut déroger à cette règle pour le fonds, en tenant compte du fait que la valeur nette d'inventaire doit être calculée au moins deux fois par mois.

La Société de gestion peut toutefois décider de calculer la valeur nette d'inventaire les 24 et 31 décembre d'une année sans que le calcul effectué soit considéré comme un calcul de la valeur nette d'inventaire un jour d'évaluation au sens de la phrase 1 précédente du présent point 3. Par conséquent, les investisseurs ne peuvent demander la souscription, le rachat ni la conversion de parts sur la base d'une valeur nette d'inventaire calculée le 24 et/ou le 31 décembre d'une année.

4. Pour calculer la valeur nette d'inventaire, la valeur des actifs du fonds, minorée des engagements de ce dernier (« Actif net du fonds »), est calculée chaque jour d'évaluation, puis divisée par le nombre de parts du fonds en circulation ce jour d'évaluation.
5. Lorsque des informations sur la situation globale de l'actif du fonds doivent figurer dans les rapports annuels et semestriels ainsi que dans d'autres statistiques financières conformément à des dispositions légales ou aux règles énoncées dans le règlement de gestion, les actifs du fonds sont convertis dans la devise de référence. L'actif net du fonds est déterminé selon les principes énoncés ci-après :

- a) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours de clôture disponible permettant une évaluation fiable. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

Dans le cas de titres, d'instruments du marché monétaire, d'instruments financiers dérivés (« dérivés ») et autres investissements admis à la cote officielle de différentes bourses de valeurs, celle présentant la liquidité la plus élevée fait office de référence.

- b) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués à un prix qui ne sera pas inférieur au cours acheteur ni supérieur au cours vendeur du jour de transaction précédant le jour d'évaluation et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués au dernier prix disponible sur ce dernier, et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible pour ces titres. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

- c) Les produits dérivés négociés de gré à gré sont évalués quotidiennement sur une base définie par la Société de gestion et vérifiable.
- d) Les parts d'OPCVM ou d'OPC sont en principe évaluées au dernier prix de rachat constaté avant le jour d'évaluation, ou au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable. Si le rachat de parts d'autres fonds est suspendu ou qu'aucun prix de rachat n'est défini, les parts concernées sont évaluées, comme tous les autres actifs, à leur valeur de marché, qui sera déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon les règles de valorisation généralement reconnues et contrôlables.
- e) Si les cours ne reflètent pas les conditions du marché, si les instruments financiers mentionnés au point b) ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou en l'absence de cours pour les instruments financiers autres que ceux spécifiés aux points a) à d), ces instruments financiers, au même titre que l'ensemble des autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché, telle que déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon des normes d'évaluation généralement reconnues et contrôlables (par ex. modèles d'évaluation adaptés aux conditions de marché en vigueur).
- f) Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts.
- g) Les créances, par exemple les créances en intérêts et les engagements différés, sont normalement estimées à leur valeur nominale.

h) La valeur de marché des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds est convertie dans la devise du fonds au taux de change du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation sur la base du fixing WM/Reuters communiqué à 17 heures (16 heures, heure de Londres). Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds sont convertis dans la devise du fonds au taux de change du jour d'évaluation. Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

L'actif net du fonds est réduit du montant des distributions versées, le cas échéant, à ses investisseurs.

6. Le calcul de la valeur nette d'inventaire est effectué conformément aux critères cités ci-dessus. Lorsque des catégories de parts ont été créées au sein du fonds, le calcul de la valeur nette d'inventaire y afférent est effectué séparément pour chaque catégorie de parts conformément aux critères cités ci-dessus.

24 Les tableaux publiés dans le présent rapport peuvent présenter, pour des raisons mathématiques, des différences d'arrondis de plus ou moins un nombre entier (devise, pourcentage, etc.).

3.) Fiscalité

Fiscalité du fonds

Du point de vue des autorités fiscales luxembourgeoises, le fonds, en sa qualité de fonds de placement, est dépourvu de la personnalité juridique et fiscalement transparent.

Le fonds n'est assujéti au Grand-Duché de Luxembourg à aucun impôt sur les revenus et bénéfices. L'actif du fonds n'est assujéti, au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à la taxe d'abonnement, qui s'élève actuellement à 0,05 % par an. Une taxe d'abonnement réduite de 0,01 % p.a. s'applique (i) aux catégories de parts dont les parts sont exclusivement émises à l'intention d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 de la loi du 17 décembre 2010, (ii) aux fonds dont l'objectif exclusif consiste à investir dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme auprès d'institutions de crédit, ou les deux. La taxe d'abonnement est payable trimestriellement sur la base de l'actif net du fonds à la fin de chaque trimestre. Le pourcentage de la taxe d'abonnement applicable au fonds ou aux catégories de parts est indiqué dans l'annexe au prospectus. Une exonération de la taxe d'abonnement s'applique notamment lorsque l'actif du fonds est investi dans d'autres fonds de placement de droit luxembourgeois eux-mêmes assujétis à la taxe d'abonnement.

Les revenus du fonds (en particulier les intérêts et les dividendes) peuvent être soumis à un impôt à la source ou à une taxe d'évaluation dans les pays dans lesquels l'actif du fonds est investi. Le fonds peut également être assujéti à un impôt sur les plus-values réalisées ou non réalisées de ses placements dans le pays source.

Les distributions du fonds ainsi que les bénéfices de sa liquidation ou les plus-values de sa vente ne sont soumis à aucun impôt à la source au Grand-Duché de Luxembourg. Ni le dépositaire ni la Société de gestion ne sont tenus de demander des attestations fiscales.

Fiscalité des revenus découlant des parts du fonds de placement détenues par l'investisseur

Les actionnaires qui ne résident pas ou n'ont jamais résidé fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui n'y possède pas d'établissement stable ni de représentant permanent, ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices luxembourgeois au titre des revenus perçus sur les parts qu'ils détiennent dans le fonds ou des gains réalisés sur la vente de celles-ci.

Les personnes physiques qui résident fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg sont assujéties à l'impôt sur le revenu progressif luxembourgeois.

Les sociétés ayant leur résidence fiscale au Grand-duché de Luxembourg sont soumises à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués par les parts du fonds.

Les personnes intéressées et les investisseurs sont invités à s'informer et à prendre conseil auprès de tiers, notamment d'un conseiller fiscal, sur les lois et les règlements qui s'appliquent à la fiscalité de l'actif du fonds, à la souscription, à l'achat, à la détention, au rachat ou au transfert de parts.

4.) Affectation des revenus

Les revenus des catégories de parts (A), (SIA-A) et (R-A) sont distribués. Ceux des catégories de parts (T), (SIA-T), (SIA CHF-T), (CHF-T), (USD-T) et (R-T) sont capitalisés. La distribution est réalisée à la fréquence définie par la Société de gestion en tant que de besoin.

De plus amples informations sur l'affectation des résultats figurent dans le prospectus.

5.) Informations relatives aux commissions et charges

Des informations relatives aux commissions de gestion et de dépositaire sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

6.) Coûts de transaction

Les coûts de transaction intègrent l'ensemble des coûts imputés ou déduits séparément au cours de l'exercice pour le compte du fonds et en lien direct avec un achat ou une vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, produits dérivés ou autres actifs. Ces coûts sont essentiellement composés de commissions, frais de règlement et taxes.

7.) Total des frais sur encours (*Total Expense Ratio, TER*)

La méthode de calcul suivante du BVI est appliquée pour le calcul du total des frais sur encours (TER) :

$$\text{TER} = \frac{\text{Frais totaux dans la devise du fonds}}{\text{Volume moyen du fonds}} \times 100$$

(Base : ANF calculé quotidiennement *)

* ANF = Actif net du fonds

Le TER indique le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des coûts de transaction encourus par le fonds seront pris en considération. Il exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. (Les éventuelles commissions de performance en lien direct avec le TER sont indiquées séparément.)

8.) Frais courants

Par frais courants, on entend un ratio calculé en vertu de l'article 10, paragraphe 2, point b) du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 transposant la Directive 2009/65/CE du Parlement européen.

Les frais courants indiquent le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds au cours de l'exercice écoulé. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des éventuelles commissions de performance encourues par le fonds seront pris en considération. Le ratio exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. S'agissant de fonds d'investissement investissant plus de 20 % dans d'autres produits de fonds/fonds cibles, les coûts associés aux fonds cibles seront en outre pris en considération – les éventuels produits découlant de rétrocessions (frais de gestion de portefeuille) au titre de ces produits seront imputés en réduction des charges.

9.) Péréquation des revenus et charges

Le résultat net ordinaire intègre une péréquation des revenus et des charges. Cette péréquation des revenus et des charges a été appliquée, au cours de la période considérée, à tous les revenus nets constatés que le souscripteur de parts paie dans le cadre du prix de souscription et que le cédant perçoit dans le cadre du prix de rachat.

10.) Comptes courants (avoirs et engagements bancaires) du fonds

Tous les comptes courants du fonds (y compris ceux libellés dans des devises différentes) qui ne forment en fait et en droit que les éléments d'un compte courant unique, sont présentés dans la composition de l'actif net du fonds en tant que compte courant unique.

Les comptes courants en devises étrangères sont convertis, le cas échéant, dans la devise du fonds. Les conditions du compte unique concerné servent de base au calcul des taux.

11.) Présentation de l'évolution du portefeuille de titres

Une présentation contenant des informations détaillées sur toutes les ventes et de tous les achats effectués en cours d'exercice est disponible gratuitement au siège social de la Société de Gestion.

12.) Gestion des risques (non révisé)

La Société de gestion applique un processus de gestion des risques qui lui permet de contrôler et de mesurer à tout moment le risque associé aux investissements et la contribution de ceux-ci au profil de risque général du portefeuille d'investissement des fonds qu'elle gère. Conformément à la Loi du 17 décembre 2010 et aux exigences de contrôle prudentiel applicables fixées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), la Société de gestion rend régulièrement compte à la CSSF du processus de gestion des risques appliqué. La Société de gestion veille, dans le cadre du processus de gestion des risques et au moyen de méthodes ciblées et appropriées, à ce que le risque global lié aux instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale des portefeuilles gérés. À cet effet, la Société de gestion s'appuie sur les méthodes suivantes :

Approche par les engagements (Commitment Approach) :

Grâce à la méthode d'approche par les engagements, les positions sur instruments financiers dérivés sont converties dans leurs équivalents en valeur de base correspondant via l'approche delta. À cet égard, les effets de compensation et de couverture entre les instruments financiers dérivés et leurs valeurs de base sont pris en considération. La somme des équivalents des valeurs de base ne doit pas dépasser la valeur nette totale du portefeuille du fonds.

26

Approche VaR :

L'indicateur de Value-at-Risk (VaR) est un concept mathématique et statistique, employé en tant que mesure standard du risque au sein du secteur financier. La VaR indique la perte maximale qu'un portefeuille, au cours d'une période de temps donnée (appelée période de détention), associée à une probabilité définie (appelée indice de confiance) ne peut dépasser.

Approche VaR relative :

S'agissant de l'approche de VaR relative, la VaR du fonds ne peut excéder la VaR d'un portefeuille de référence dans une proportion supérieure à un facteur dépendant du profil de risque du fonds. Le facteur maximum autorisé par les autorités de réglementation est de 200 %. À cet égard, le portefeuille de référence constitue une image fidèle de la politique d'investissement du fonds.

Approche VaR absolue :

S'agissant de l'approche VaR absolue, la VaR (indice de confiance de 99 %, 20 jours de détention) du fonds ne peut dépasser un pourcentage de l'actif du fonds dépendant du profil de risque du fonds. La limite maximale autorisée par les autorités de réglementation est fixée à 20 % de l'actif du fonds.

Pour des fonds dont la détermination des risques totaux se fait via des approches VaR, la Société de gestion évalue le niveau escompté de l'effet de levier. En fonction de chaque situation de marché, ce niveau de l'effet de levier peut différer de la valeur réelle à la hausse comme à la baisse. Il est porté à la connaissance de l'investisseur qu'aucune conclusion au titre du niveau de risque du fonds ne peut se faire sur la base de ces informations. Par ailleurs, le niveau escompté publié de l'effet de levier ne doit clairement pas être entendu comme une limite d'investissement. La méthode utilisée pour calculer le risque global et, si applicable, la divulgation du portefeuille de référence et du niveau escompté de l'effet de levier ainsi que de sa méthode de calcul sont présentées dans l'annexe spécifique au fonds.

Conformément au prospectus en vigueur à la fin de l'exercice, Ethna-DYNAMISCH est régi par le processus de risque suivant :

OPCVM

Ethna-DYNAMISCH

Processus de gestion des risques appliqué

Approche par les engagements (Commitment Approach)

13.) Taux de rotation du portefeuille (TOR)

La deuxième directive relative aux droits des actionnaires (SRD II) impose aux gestionnaires d'actifs de publier certaines informations. Dans le cadre de la communication d'informations propres au fonds, le présent document indique les taux de rotation du portefeuille (TOR) pour la même période que les rapports annuels des fonds présentés.

Les chiffres de rotation sont calculés selon la méthode suivante reprise de la CSSF :

Rotation = $((\text{Total 1} - \text{Total 2}) / M) * 100$, où : Total 1 = somme de toutes les opérations sur valeurs mobilières (achats et ventes) réalisées au cours de la période ; Total 2 = somme de tous les nouveaux investissements et rachats réalisés pendant la période sous revue ; M = actif net moyen du fonds.

Le TOR pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour le fonds Ethna-DYNAMISCH est de 25,64 %.

14.) Commission de performance

La Société de gestion reçoit une rémunération en fonction de la performance (la « commission de performance ») de 20 % de la performance supérieure à 5 % (le taux plancher ou « hurdle rate »). Cette commission peut être prélevée sur la catégorie de parts concernée du fonds à la fin de l'exercice. L'augmentation de valeur concernée est calculée selon la méthode de l'accroissement net du capital, c'est-à-dire que le calcul est effectué pour le fonds sur la base de la valeur nette d'inventaire par part à la fin du dernier exercice antérieur pour lequel une participation aux bénéficiaires a été distribuée. Durant l'année d'émission des parts, le calcul se fait sur la base du prix d'émission initial.

Si la valeur nette d'inventaire par part à la fin de l'exercice écoulé présente une augmentation par rapport à la valeur nette d'inventaire à la fin de l'exercice précédent mais que le Hurdle Rate n'est pas dépassé, cette dernière valeur nette par part de l'exercice écoulé devient le High Watermark pour l'exercice suivant.

En cas de réductions nettes de valeur durant un exercice, celles-ci sont à reporter pour le calcul de la commission de performance des exercices suivants et devront alors être prises en compte, en ce sens qu'aucune commission de performance n'est versée tant que la valeur nette par part est inférieure au niveau ayant donné lieu pour la dernière fois au paiement d'une commission de performance.

Les commissions s'entendent hors TVA éventuelle.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, la commission de performance effectivement due et le pourcentage correspondant de la commission de performance (calculés sur la base de la valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'actions) pour chaque catégorie d'actions sont les suivants :

Devise	Dénomination	ISIN	Commission de performance	
			en EUR	en %
EUR	Ethna-DYNAMISCH (A)	LU0455734433	0,00	0,00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (CHF-T)	LU1939236409	0,00	0,00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (R-A)	LU1134152310	0,00	0,00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (R-T)	LU1134174397	0,00	0,00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (SIA CHF-T)	LU1939236318	0,00	0,00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (SIA-A)	LU0985193357	0,00	0,00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (SIA-T)	LU0985193431	0,00	0,00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (T)	LU0455735596	0,00	0,00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (USD-T)	LU1939236748	0,00	0,00

15.) Événements importants au cours de la période sous revue

Le prospectus a été retravaillé avec effet au 1er janvier 2023. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Mise en application des exigences du 2^e Niveau du règlement 2019/2088 sur la publication d'informations (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*, SFDR) ;
- Suppression du *Tageblatt* comme média supplémentaire pour la communication du prix des parts ;
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles.

Le prospectus a été retravaillé avec prise d'effet au 1er octobre 2023. Les modifications suivantes ont été apportées :

Adaptation au modèle actuel de l'annexe RTS conformément aux exigences du règlement délégué (UE) 2023/363 ;

- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles, notamment le passage concernant les liquidités.

Conflit russo-ukrainien

Sous l'effet des mesures prises dans le monde entier en réaction à l'entrée de troupes russes en Ukraine fin février 2022, les places boursières européennes, en particulier, ont enregistré des pertes significatives. À moyen terme, les marchés financiers et l'économie mondiale font face à un avenir marqué principalement par l'incertitude.

Il est impossible d'anticiper les conséquences du conflit qui se poursuit en Ukraine sur l'actif du fonds.

Au moment de l'établissement du présent rapport, de l'avis de la Société de gestion, il n'existait aucune raison de s'opposer au maintien en activité du fonds et le fonds ne présentait aucun problème de valorisation ni de liquidité.

Aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu au cours de la période sous revue.

16.) Événements importants après la période sous revue

Le prospectus a été actualisé avec effet au 1er janvier 2024. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Radiation d'ETHENEA Independent Investors (Schweiz) AG pour d'éventuels services de soutien à la gestion du fonds ;
- Modifications rédactionnelles.

Aucune autre modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu après la période sous revue.

Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé

À l'attention des porteurs de parts de

Ethna-DYNAMISCH

16, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

29

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Ethna-DYNAMISCH (le « fonds »), comprenant la composition de l'actif net du fonds au 31 décembre 2023, la variation de l'actif net du fonds et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principaux principes et méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints restituent, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels, un aperçu réel et fidèle de l'actif et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de l'actif net du fonds pour l'exercice clos à cette date.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos travaux de révision conformément à la loi relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et selon les normes internationales de révision (International Standards on Auditing, « ISA ») adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (« CSSF »). Nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels relatives à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA sont décrites plus en détail au chapitre « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels ». Nous sommes indépendants du fonds conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (incluant les Normes internationales d'indépendance) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « code IESBA ») adopté pour le Luxembourg par la CSSF et aux règles de déontologie que nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'audit des comptes annuels. Nous avons respecté toutes les autres obligations professionnelles en conformité avec ces règles de déontologie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les autres informations relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion. Elles incluent les informations figurant dans le rapport annuel, hormis les comptes annuels et notre Rapport du Réviseur d'entreprises agréé concernant ces derniers.

Notre opinion d'audit relative aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous ne fournissons aucune garantie quant à celles-ci.

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer s'il existe des incohérences majeures entre ces dernières et les comptes annuels ou les conclusions de l'audit et si ces autres informations semblent présentées de manière incorrecte. Si nous arrivons à la conclusion, sur la base de nos travaux, que les autres informations sont présentées de manière incorrecte, nous sommes dans l'obligation de le signaler. Nous n'avons aucune remarque à ce sujet.

30

Responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion à l'égard des comptes annuels

Le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu de préparer et de présenter fidèlement les comptes annuels conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels et est tenu de réaliser les contrôles internes qu'il estime nécessaires aux fins de la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient intentionnelles ou non.

Lors de la préparation des comptes annuels, le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre ses activités et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'activité et d'utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation en tant que principe comptable, à condition que le Conseil d'administration de la Société de gestion n'ait l'intention, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est de fournir une assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et d'établir un rapport du Réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement craindre que, isolément ou globalement, elles influent sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.

Dans le cadre d'un audit des comptes annuels conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant toute la durée de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons le risque que des anomalies significatives affectent les comptes annuels et nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative procédant d'une fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut s'accompagner de collusion, d'établissement de faux, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de soustraction au contrôle interne.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le Conseil d'administration de la Société de gestion ainsi que la vraisemblance des estimations comptables et des notes correspondantes.
- Nous nous formons un avis sur le caractère judicieux de l'adoption du principe comptable de la continuité d'exploitation par le Conseil d'administration de la Société de gestion et, en nous fondant sur les éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à continuer son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, d'effectuer un renvoi vers les notes concernées aux comptes annuels ou, si ce renvoi est inapproprié, de modifier notre opinion. Ces conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement du rapport du Réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des événements ou des conditions ultérieurs peuvent conduire le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels (y compris les notes y afférentes), et nous vérifions si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils assurent une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables du contrôle, notamment l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que toute constatation d'audit importante, et notamment toute faiblesse significative affectant le contrôle interne décelée au cours de notre audit.

Luxembourg, 15 mars 2024

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Nadia Faber

NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON RÉVISÉES)

1.) Classification en vertu du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088)

L'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 s'appliquent à ce fonds.

32

Des informations plus détaillées concernant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et, le cas échéant, des objectifs d'investissement durable du gestionnaire du fonds, conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie de l'UE) pour ces Compartiments, sont présentées dans l'Annexe suivante (Annexe au Règlement sur la publication d'informations et au règlement Taxonomie).

2.) Système de rémunération

La Société de gestion, ETHENEA Independent Investors S.A., a mis en place et applique un système de rémunération conforme aux dispositions légales. Le système de rémunération est conçu de manière à être compatible avec une gestion du risque solide et efficace, à ne pas encourager une prise de risque non conforme au profil de risque, aux conditions contractuelles ou aux statuts des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (ci-après « OPCVM ») gérés et à ne pas empêcher ETHENEA Independent Investors S.A. d'agir dans le meilleur intérêt de l'OPCVM.

La rémunération des collaborateurs se compose d'un salaire annuel fixe approprié et d'une part variable liée à la performance et aux résultats.

La rémunération totale des 20 collaborateurs d'ETHENEA Independent Investors S.A. s'élève à 2.744.615,30 EUR au 31 décembre 2022. La rémunération susmentionnée se rapporte à l'ensemble des OPCVM gérés par ETHENEA Independent Investors S.A. Tous les collaborateurs se consacrent à plein temps à la gestion de l'ensemble des fonds, ce qui rend une ventilation par fonds impossible.

La rémunération totale est répartie comme suit :

Montant total de la rémunération des employés versée au cours de l'exercice écoulé au 31 décembre 2022 :	2.744.615,30 EUR
Dont rémunération fixe :	2.352.815,30 EUR
Dont rémunération variable :	391.800,00 EUR
Rémunérations directement prélevées sur le Fonds :	0,00 EUR
Nombre de salariés de l'entreprise de sous-traitance :	20

Des informations complémentaires concernant la politique de rémunération en vigueur sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com, à la rubrique « Mentions légales ». Les investisseurs peuvent obtenir une copie papier gratuitement sur simple demande.

3.) Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

En sa qualité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), ETHENEA Independent Investors S.A. entre par définition dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (« SFTR »).

Au cours de l'exercice du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni aucun swap sur rendement total au sens dudit règlement n'ont été utilisés. Par conséquent, aucune information au sens de l'article 13 du règlement susmentionné ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport annuel.

Des détails relatifs à la stratégie d'investissement et aux instruments financiers utilisés par le fonds d'investissement sont disponibles dans le prospectus en vigueur et peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com.

4.) Informations à l'attention des investisseurs suisses

a) Généralités

Le prospectus accompagné de la fiche d'informations de base et des rapports annuel et semestriel ainsi que la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du représentant en Suisse.

b) Numéros de valeurs :

Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (A) : N° de valeur 10724364
 Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (T) : N° de valeur 10724365
 Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (SIA-A) : N° de valeur 22830636
 Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (SIA-T) : N° de valeur 22830638
 Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (CHF-T) : N° de valeur 46028816
 Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (USD-T) : N° de valeur 46028820
 Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (SIA CHF-T) : N° de valeur 46028814

33

c) Total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) en vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021) :

Les commissions et frais liés à la gestion des organismes de placement collectif doivent être communiqués en utilisant l'indicateur mondialement connu sous le terme « Total Expense Ratio » (TER). Ce ratio exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur les actifs des organismes de placement collectif (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage des actifs nets ; il est en principe calculé selon la formule suivante :

$$\text{TER} = \frac{\text{Total charges d'exploitation en UC}^*}{\text{Actif net moyen en UC}^*} \times 100$$

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

S'agissant de fonds nouvellement créés, le TER est calculé pour la première fois sur la base du compte de résultat publié dans le premier rapport annuel ou semestriel. Le cas échéant, les charges d'exploitation doivent être converties sur une période mensuelle de 12 mois. La moyenne de la valeur de fin de mois de la période considérée fait office de valeur moyenne applicable à l'actif du fonds.

$$\text{Charges d'exploitation annualisées exprimées en UC}^* = \frac{\text{Charges d'exploitation exprimées en n mois}}{N} \times 12$$

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

En vertu de la Directive de l'Asset Management Association du 16 mai 2008 (version du 16 mai 2021), les TER suivants ont été établis pour la période comprise entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 :

Ethna-DYNAMISCH

	TER suisse en %	
	Sans commission de performance	Avec commission de performance
Catégorie de parts (A)	2,10	2,10
Catégorie de parts (T)	2,10	2,10
Catégorie de parts (SIA-A)	1,33	1,33
Catégorie de parts (SIA-T)	1,30	1,30
Catégorie de parts (SIA CHF)	1,25	1,25
Catégorie de parts (CHF-T)	2,15	2,15
Catégorie de parts (USD-T)	2,15	2,15

d) Informations à l'attention des investisseurs

Des commissions pour la distribution du fonds de placement (frais de gestion de portefeuille) peuvent être versées aux distributeurs et aux gérants de portefeuille sur la commission de gestion du fonds. Des rétrocessions imputées sur la commission de gestion peuvent être octroyées aux investisseurs institutionnels détenant, du point de vue économique, les parts du fonds pour des tiers.

e) Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice

Les publications relatives à des modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice seront mises à disposition sur demande sur le site www.swissfunddata.ch.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit : **Ethna-DYNAMISCH**

Identifiant d'entité juridique : **5299009YF07LKR4ADA63**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : %

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 0,00 % d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

34



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour ses investissements en obligations et en actions, le Fonds privilégie les entreprises qui présentent déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui gèrent activement et réduisent les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques :

- la gouvernance des entreprises ;
- les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise ;
- les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse tient également compte de caractéristiques environnementales telles que :

- les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre ;
- la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ;
- la restriction de l'imperméabilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité.

Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple :

- les conditions de travail correctes et rémunération appropriée ;
- la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- la prévention de la corruption ;
- la prévention de la fraude ;
- le contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds met ainsi l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'efforce de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux sont déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitent et réduisent les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

En outre, des exclusions globales interdisent au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, ces exclusions interdisent les investissements dans les entreprises exerçant une activité importante dans les domaines de l'armement, du tabac, de la pornographie, de la spéculation sur les denrées alimentaires de base et/ou de la production ou de la distribution de charbon. Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Sustainalytics résume les résultats de ses analyses dans un score de risque ESG situé entre 0 et 100, à interpréter comme suit :

risques très faibles pour un score inférieur à 10 ;

risques faibles pour un score allant de 10 à 19,99 ;

risques moyens pour un score allant de 20 à 29,99 ;

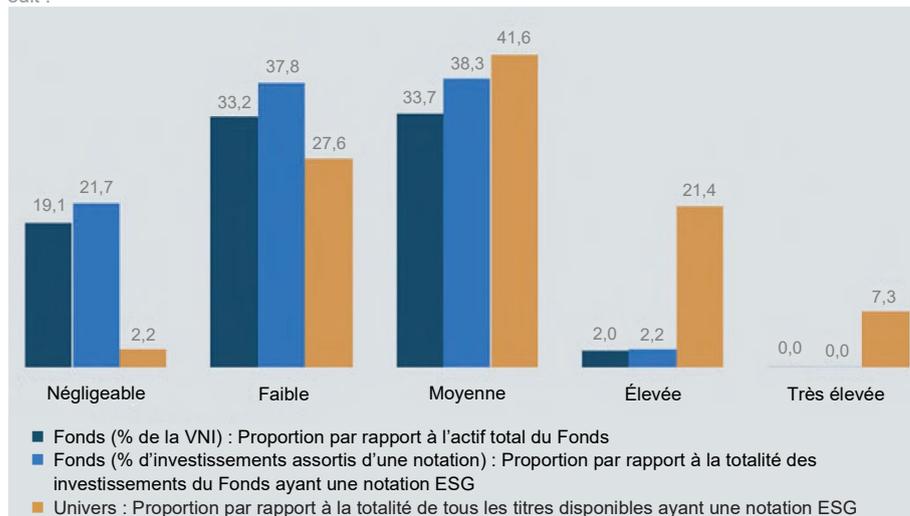
risques élevés pour un score allant de 30 à 39,99 ;

risques majeurs à partir d'un score de 40.

Sur la base de ces scores de risque ESG, il est prévu que le Fonds présente au moins un profil de risque ESG moyen à bon (score de risque ESG inférieur à 25). Cet objectif a été atteint. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été durablement inférieur à 25. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été en moyenne de 16,7. Au 31 décembre 2023, le score de risque ESG était de 17,4.

Les valeurs individuelles présentant des risques élevés (score de risque ESG de plus de 40) sont admissibles à l'investissement par le Fonds uniquement dans des cas exceptionnels motivés, et ces investissements doivent être accompagnés d'un processus d'engagement actif visant à améliorer leur profil de risque ESG. Au cours de la période sous revue, le Fonds n'a réalisé aucun investissement assorti d'un score de risque ESG élevé.

Au 31 décembre 2023, la répartition des catégories de risque ESG (en %) du Fonds se présentait comme suit :



Le Fonds ne peut pas investir dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits s'appliquent lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépasse les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %.

Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation.

Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de la période sous revue.

L'évolution des indicateurs de durabilité a été calculée et fournie par la gestion externalisée du fonds ou par le conseiller en investissement sollicité.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le score de risque ESG était en moyenne de 17,3 en 2022. Ce chiffre est à nouveau légèrement inférieur à la moyenne de la période de référence actuelle (16,7). Cependant, pour les deux années, les moyennes étaient nettement inférieures au maximum visé de 25.

Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG était de 17,1. Ce chiffre est aussi très légèrement inférieur à celui de la fin de la période de référence actuelle (17,4). Cependant, pour les deux années, les valeurs étaient nettement inférieures au maximum visé de 25.

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été également respectés en début d'année (2022).

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment poursuivre et comment les investissements effectués ont-ils contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

- **Dans quelle mesure les investissements durables ont-ils été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

37



Ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité des groupes thématiques suivants visés à l'Annexe 1 du Tableau I du règlement (UE) 2022/1288 du Parlement européen et du Conseil du 6 avril 2022 : émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, eau, déchets, questions sociales et emploi.

Pour identifier, mesurer et évaluer les incidences négatives sur la durabilité, les gestionnaires de portefeuille utilisent les analyses externes des agences de notation ESG, les documents publiés par les entreprises ainsi que les notes prises dans le cadre des dialogues menés avec les dirigeants des entreprises. Cela permet d'analyser en détail les incidences négatives sur la durabilité et d'en tenir compte dans les décisions d'investissement.

Par principe, l'évaluation de la durabilité des investissements pondère les différents aspects de durabilité en fonction de leur pertinence pour le modèle économique concerné. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont nettement plus pertinentes dans les secteurs à très forte intensité de CO2 que dans les secteurs présentant une intensité de CO2 moindre.

Le reporting régulier des facteurs de durabilité se fait sur la base des données brutes préparées par l'agence de notation Sustainalytics.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2023, 30.06.2023, 30.09.2023 et 31.12.2023) :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01.01.2023 - 31.12.2023

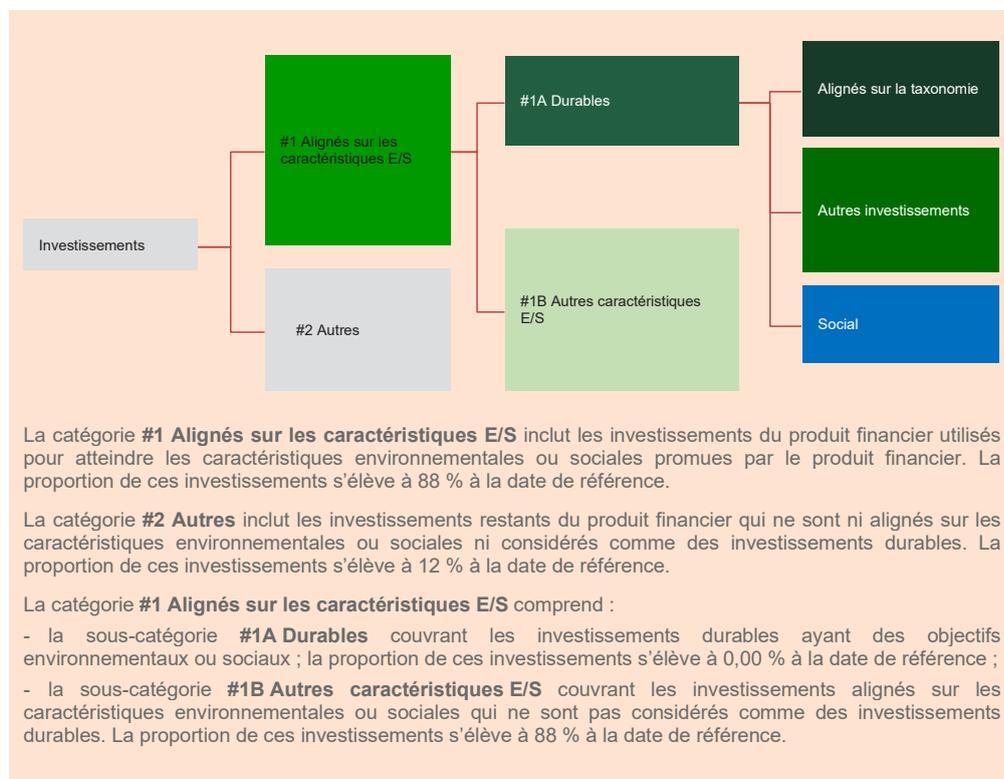
Investissements les plus importants	Secteur	% de la valeur de l'actif	Pays
Salesforce Inc.	INFORMATION ET COMMUNICATION	3,07	États-Unis d'Amérique
Vontier Corporation	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	3,00	États-Unis d'Amérique
Bunzl Plc.	SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,95	Grande-Bretagne
Amgen Inc.	SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,94	États-Unis d'Amérique
Industria de Diseño Textil S.A.	COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	2,87	Espagne
VISA Inc.	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	2,77	États-Unis d'Amérique
Berkshire Hathaway Inc.	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	2,66	États-Unis d'Amérique
TJX Companies Inc.	COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	2,49	États-Unis d'Amérique
Samsung Electronics Co. Ltd. -VZ-	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	2,47	Corée du Sud
Unilever Plc.	SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,37	Grande-Bretagne
Alphabet Inc.	SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,28	États-Unis d'Amérique
General Mills Inc.	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	2,25	États-Unis d'Amérique
Planet Fitness Inc.	ART, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS	2,20	États-Unis d'Amérique
Medtronic Plc.	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	2,18	Irlande
SAP SE	INFORMATION ET COMMUNICATION	2,01	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



39

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2023, 30.06.2023, 30.09.2023 et 31.12.2023) :

Secteur	Sous-secteur	% de la valeur de l'actif
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Sociétés de participation	6,35
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Établissements de crédit (hors établissements de crédit spécialisés)	20,38
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres services financiers	2,64
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres prestations aux services financiers	5,11
SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Recherche et développement dans le domaine de la biotechnologie	0,11
SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Recherche et développement dans les domaines des sciences naturelles, de l'ingénierie, de l'agronomie et de la médecine	2,94
SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Autre recherche et développement dans les domaines des sciences naturelles, de l'ingénierie, de l'agronomie et de la médecine	0,15
SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Administration et gestion d'entreprises et de sociétés	17,64
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	Autres services de santé	2,18
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail de vêtements	2,49

COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de gros de vêtements et de chaussures	2,87
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Vente par correspondance et vente au détail sur Internet	0,03
INFORMATION ET COMMUNICATION	Services de technologies de l'information	3,07
INFORMATION ET COMMUNICATION	Activités de programmation	4,03
INFORMATION ET COMMUNICATION	Télécommunications	0,07
INFORMATION ET COMMUNICATION	Édition de jeux informatiques	1,17
INFORMATION ET COMMUNICATION	Portails web	0,03
ART, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS	Centres de remise en forme	2,20
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'appareils de radiothérapie, d'électrothérapie et d'appareils électromédicaux	1,61
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de machines pour l'industrie agroalimentaire et le traitement du tabac	1,89
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'instruments de mesure, de contrôle, de navigation, etc. fabrication d'instruments et de dispositifs ; fabrication de montres	3,00
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'appareils et de matériaux médicaux et dentaires	0,77
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de spécialités pharmaceutiques et d'autres produits pharmaceutiques	0,81
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres produits chimiques	1,77
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres équipements électriques	2,47
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Moulins de broyage et d'écorçage, production d'amidon et de produits amylicés	2,25
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production et traitement des métaux	0,06
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Traitement du lait	0,30
		-0,22

40

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle proportion les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables. La conformité à la taxonomie de l'UE n'est pas recherchée.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités conformes à la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou du nucléaire ?¹**

Oui :

dans le gaz fossile

dans le nucléaire

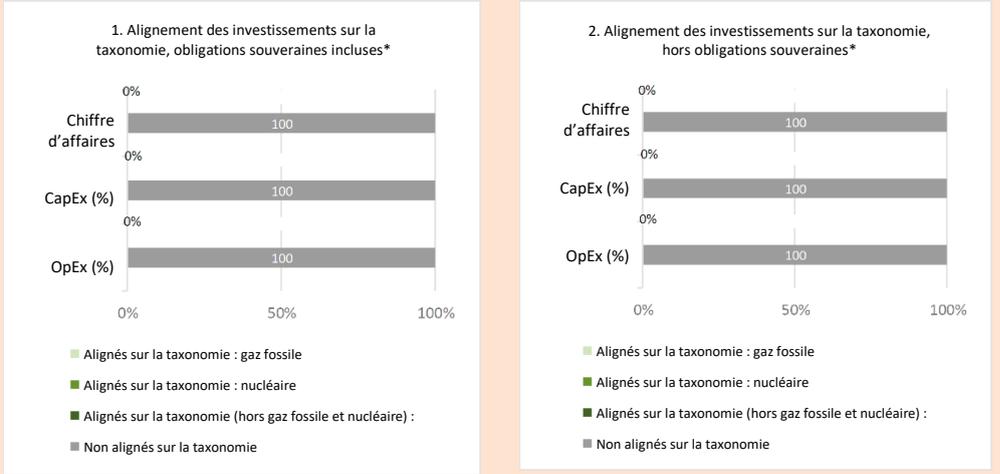
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne sont conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à atténuer le changement climatique (« protection du climat ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimal d'investissements conformes à la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100,00 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » excluent les positions à risque sur les États.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Activités habilitantes : 0 %

Activités transitoires : 0 %

● **Quel était le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables. La conformité à la taxonomie de l'UE n'est pas recherchée.

 Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Cette catégorie inclut les instruments de couverture, les investissements à des fins de diversification (par ex. matières premières et autres fonds d'investissement), les investissements pour lesquels aucune donnée n'est disponible et les espèces.

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont réalisés en particulier à des fins de diversification du Fonds et de gestion de la liquidité afin d'atteindre les objectifs d'investissement décrits dans la politique d'investissement.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des différentes caractéristiques environnementales ou sociales de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » ne sont pas appliqués systématiquement à la catégorie « #2 Autres ». Aucune garantie minimale ne s'applique à la catégorie « #2 Autres ».

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %. Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en actions et en obligations du Fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement.

Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse intègre des caractéristiques environnementales comme les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre, la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau, la restriction de l'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple : conditions de travail correctes et rémunération appropriée, santé et sécurité sur le lieu de travail, prévention de la corruption, prévention de la fraude et contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds a ainsi mis l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'est efforcé de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux étaient déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitaient et réduisaient les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

Une autre mesure a consisté à lancer une démarche d'engagement avec les entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds. Dans le cadre de cette démarche, nous avons mené un dialogue adéquat avec les représentants des entreprises bénéficiaires des investissements, au cours desquels nous avons par exemple abordé et exigé l'amélioration de certains aspects de la bonne gouvernance d'entreprise ou souligné les conséquences potentielles de controverses. Parallèlement à cela, le Fonds a utilisé en particulier son droit de vote aux assemblées générales comme moyen de communication important. Les dialogues permettent d'échanger des positions, mais ils n'ont généralement aucun caractère officiel/contrainant. L'exercice des droits de vote aux assemblées générales, par contre, est bel et bien une démarche officielle et contraignante. Il constitue par conséquent un instrument efficace pour influencer l'orientation des entreprises. Vous trouverez des informations plus détaillées concernant cette mesure dans la ligne directrice relative à l'exercice du droit de vote ainsi que dans le rapport sur l'exercice du droit de vote sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds (<https://www.ethnea.com/fr-be/documentation-esg/>).





Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

Gestion, distribution et conseil

44

Société de gestion : **ETHENEA Independent Investors S.A.**
16, rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach

Gérants de la Société de gestion : Thomas Bernard
Frank Hauprich (jusqu'au 30 juin 2023)
Josiane Jennes
Luca Pesarini (à partir du 1er juillet 2023)

Conseil d'administration de la Société de gestion (organe de direction) :

Président : Thomas Bernard
ETHENEA Independent Investors S.A.

Administrateurs : Skender Kurtovic (jusqu'au 1er juin 2023)
MainFirst Holding AG

Frank Hauprich (à partir du 20 juin 2023)
ETHENEA Independent Investors S.A.
(à partir du 1er juillet 2023)
MainFirst Affiliated Fund Managers S.A. *

Nikolaus Rummler
IPConcept (Luxemburg) S.A.

Réviseur d'entreprises agréé du fonds et de la Société de gestion : **Ernst & Young S.A.**
35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Dépositaire : **DZ PRIVATBANK S.A.**
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

* Le changement de nom de MainFirst Affiliated Fund Managers S.A. en MainFirst (Luxemburg) S.à r.l. a pris effet le 10 janvier 2024.

Gestionnaire du fonds :

ETHENEA Independent Investors S.A.

16, rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach

**Agent d'administration centrale,
Agent de registre et de transfert :**

DZ PRIVATBANK S.A.

4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs
en République fédérale d'Allemagne, au
Luxembourg et Principauté du Liechtenstein :**

**Agent des facilités conformément aux
dispositions de l'art. 92 de la directive
européenne 2019/1160 :**

DZ PRIVATBANK S.A.

4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs en
Autriche :**

**Agent des facilités conformément aux
dispositions de l'art. 92 de la directive
européenne 2019/1160 :**

DZ PRIVATBANK S.A.

4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Représentant fiscal national au sens de
l'article 186, paragraphe 2, ligne 2 de
l'InvFG 2011 :**

ERSTE BANK

der oesterreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
A-1100 Wien

**Informations à l'attention des investisseurs
en Suisse :**

Représentant en Suisse :

IPConcept (Schweiz) AG

Münsterhof 12
Postfach
CH-8022 Zürich

Agent payeur en Suisse :

DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG

Münsterhof 12
Postfach
CH-8022 Zürich

**Informations à l'attention des investisseurs
en Belgique :**

Les catégories de parts (T) et (SIA-T) sont autorisées à la distribution publique en Belgique. Les autres catégories de parts ne peuvent être distribuées publiquement aux investisseurs en Belgique.

Agent des facilités conformément aux dispositions de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 :

DZ PRIVATBANK S.A.

4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

Distributeur :

DEUTSCHE BANK AG

Brussels branch, Av. Marnix 13 - 15
B-1000 Bruxelles

**Informations à l'attention des investisseurs
en Italie :**

Agent des facilités conformément aux dispositions de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 :

Société Générale Securities Services

Via Benigno Crespi, 19/A - MAC 2
IT-20159 Milano

**State Street Bank International GmbH –
Succursale Italia**

Via Ferrante Aporti 10
IT-20125 Milano

Banca Sella Holding S.p.A.

Piazza Gaudenzio Sella 1
IT-13900 Biella

**Allfunds Bank S.A.U –
Succursale di Milano**

Via Bocchetto 6
IT-20123 Milano

**Informations à l'attention des investisseurs
en Espagne :**

**Agent des facilités conformément aux
dispositions de l'art. 92 de la directive
européenne 2019/1160 :**

Allfunds Bank S.A.

c/ Estafeta nº 6 (La Moraleja)
Complejo Plaza de la Fuente - Edificio 3-
ES-28109 Alcobendas (Madrid)

**Informations à l'attention des investisseurs
en France :**

**Agent des facilités conformément aux
dispositions de l'art. 92 de la directive
européenne 2019/1160 :**

Caceis Bank

1/3 Place Valhubert
F-75013 Paris

ETHENEA Independent Investors S.A.
16, rue Gabriel Lippmann · 5365 Munsbach · Luxembourg
Tél. +352 276 921-0 · Fax +352 276 921-1099
info@ethenea.com · ethenea.com

